

commune des conversations, que s'il eût parlé devant un congrès. Elle ne s'en doutait guère et ne lui en savait aucun gré. Il lui répondit, en y mettant tout le prestige d'une narration agréable, qu'il était allé sur le port, où comme quoi, dans un café, il était tombé sur un journal il avait vu....

—Tu es allé au café? interrompit Mme. Lagache.

—Oui, ma tante, et j'ai lu....

—Ah! tu entres comme ça... Et qu'est-ce que tu prends-là?

—J'ai pris un verre de... de marasquin je crois.

—Ah!... et cela coûte encore de l'argent, ça?

—Sept à huit sous.

—Ah... heuh!....

Elle regarda Joseph fixement; rien ne saurait rendre le mélange d'approbation, d'étonnement, d'ironie, de dissimulation grossière, qui se lisait dans ce *heuh* et dans ce regard. Joseph en fut étourdi, d'autant qu'il commençait à comprendre le train de la tante Lagache et de sa maison.

Il redescendit au jardin, où il se mit tristement à se promener, jetant les yeux autour de lui, se représentant qu'il était enfin dans cette ville et dans cette maison tant désirées, et combien la réalité s'éloignait de tous les rêves qu'il avait faits; il comptait à la vérité, que l'arrivée de sa mère lui rendrait ce séjour supportable.

Cependant les diverses particularités qui l'étonnaient coup sur coup l'amènèrent à examiner plus attentivement l'intérieur de sa nouvelle famille, afin d'établir un jugement définitif. Il n'y avait pas moyen de douter de la fortune des Lagache, avouée de tous, et dont il avait mille preuves. Leur maison était en effet une des premières de la ville; le père Lagache, à force de sagesse et d'honnêteté, l'avait élevée à ce point de splendeur; il avait été fort bien secondé par sa femme, dont l'avarice sordide passait, en ménage, pour de l'économie. Il s'était fait aimer; mais surtout craindre de celle-ci, dont il modérait ainsi les défauts, et de ses fils, qu'il avait élevés à l'ancienne mode, et qu'il contenait par une ferme volonté. Quoique généreux et d'un sens naturel qui lui indiquait comment il fallait user de la fortune, il avait su maintenir une grande simplicité dans la maison. Ouvrier tonnelier d'abord, et puis soldat, quand son père ne tenait qu'un méchant cabaret, il avait gardé certaines habitudes du temps où il faisait son tour de France en simple compagnon; il déjeûnait debout avec un morceau de pain qu'il trempait dans un verre de vin; il portait, dans ses magasins, une veste de nankin et une casquette de peau de loutre, qu'il échangeait contre un feutre à longs poils et une lévite pour aller sur le port; il ne mettait de plus, aux grands jours, que de gros souliers à boucles et une cravate blanche. Cependant il devinait à peu près comment il lui convenait d'agir dans l'état présent de sa fortune; il avait introduit quelque luxe dans les pièces de cérémonie de sa maison; il montait peu à peu son ménage, sous forme de cadeaux, aux occasions du jour de l'an et des fêtes de famille: c'est ainsi qu'il avait meublé son salon. Tantôt s'était une garniture de cheminée, tantôt une boîte d'argenterie, tantôt un cabaret de porcelaine; pour les chevaux et la voiture, ils étaient nécessaires dans son commerce.

Il est vrai que ce mobilier, acheté à mesure et sans beaucoup de goût, péchait par l'ensemble; un beau tapis de Perse s'était dans le salon sur un carreau délavé; des enluminures à bas prix déparaient, par leur voisinage, les bronzes de la cheminée; on voyait, rangées sur le beau marbre d'une console, trois ou quatre tasses dépareillées de porcelaine commune, et par-ci par-là des ornements qui gênaient tout: une hirondelle de mer empaillée, un Turc accroupi en terre cuite colorée, et des coquillages peu curieux rapportés des parties de chasse. Néanmoins, tant que le père Lagache avait vécu; il avait constamment soutenu sa maison sur un pied raisonnable vis-à-vis des étrangers, et comme il convenait à sa condition. Quand il fut mort, après des dispositions qui témoignaient bien de sa prudence, mais qui ne pouvaient réformer le caractère des siens, tout changea de face dans la maison. M. Lagache avait voulu, en faisant une belle part à sa femme, qu'elle retirât sa fortune du négoce et vécût tranquillement, laissant ses enfants libres de le continuer en s'associant. Les frères s'associèrent en effet; mais ils persuadèrent à la mère de rester dans l'association pour accroître son bien; elle y consentit par cupidité, et demeura à la tête de la maison comme par le passé, seulement le train n'en fut plus le même: Mme. Lagache ne se mêlait pas du commerce, les fils l'entendaient ainsi; mais en revanche personne ne la troublait dans le gouvernement absolu du ménage; les fils mangeaient avec elle en payant pension. Mme. Lagache nourrissant une basse-cour et tirant les légumes de son potager, n'allait guère au marché que deux fois par semaine. Étienne et Michel déjeûnaient debout, quand ils avaient le temps, à la cave, au magasin, avec quelques fruits qu'ils payaient le plus souvent de leur bourse.

*La suite au prochain numéro.*

#### A V I S.

ON demande à St. VALENTIN un MAÎTRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAÎTRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

#### LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,  
Editeur et Propriétaire.

#### LA CRISE MINISTÉRIELLE

ET

L'ION. M. VIGER,

A vendre à la librairie du soussigné.

Prix, 30 Sous.

C. P. LEPROHON.

#### A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues St. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec.

AUSSI

UNE AUTRE MAISON en bois à deux étages faisant l'encoignure des rues St. Denis et Sherbrooke, Côteau-Barron, avec jardin et dépendances. Pour ces deux maisons s'adresser à l'ÉVÊQUE.

#### A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

#### NOUVEAU ARRIVEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue St. Théodore, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRÉ et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE À CE BUREAU,  
PETIT MANUEL

DE

L'ARCHICONFRÉRIE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Établie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

#### RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PRE.  
PRE.